

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 26 novembre 2013

Année scolaire : **2013/2014**

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : **15 novembre 2013**

1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. BERTHET**

Secrétaire de séance : **Mme ALBERTI**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **25**

Ordre du jour

1 - Action éducatrice

- 1-1 Mise à jour du projet d'établissement (document joint)
- 1-2 Organisation du conseil écoles collège

2- Fonctionnement de l'établissement

- 2- 1 Conseils et commissions (documents pour préparer les commissions)
- 2-2 Règlement intérieur du conseil d'administration
(document joint)
- 2-3 Délégation à la commission permanente (document joint)

3- Fonctionnement matériel et financier de l'établissement

- 3-1 DBM
- 3-2 Tarifs 2014
- 3-3 Budget 2014 (les documents vous parviendront dans les meilleurs délais)

4- Questions diverses

A déposer au secrétariat au plus tard 48h avant la séance.

- Annexes [nombre – titre)

- Motions [nombre – titre)

PRESENCE au CONSEIL

Séance du 26 novembre 2013

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[[□]]	A[[□]]	E[[□]]	Nom - Prénom	P[[□]]	A[[□]]	E[[□]]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BERTHET Lionel	P						
	Proviseur ou principal adjoint	ALBERTI Sophie	P						
	Gestionnaire	TIREBOIS Daniel	P						
	C.P.E.	ROYER Emilie	P						
	Directeur adjoint de la SEGPA	SOUSTRE Michèle	P						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	PINEAU Patrice			E				
	Groupement de communes	GORRY-BARDOT Christine			E				
	Commune siège	MARQUOIS Annie	P						
	Commune siège	SUAREZ Laura		A					
PERSONNALITE QUALIFIEE		FUZEAU Bruno			E				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	MORILLON Nathalie	P						
		GAINANT Aurélien	P						
		GENTY Frédérique	P						
		BOUFFARD Flavie		A					
		RICHARD Caroline			E	Remplacée par Diane JUBLIN			
		BOURDET David	P						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	GAUTIER Alexia	P						
		MONROUZEAU Magalie			E	Remplacée par Denis LANDREAU			
		BERNARD Virginie	P						
		MENARD Patricia	P						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	PENEAUD Corinne	P						
		CHAMPEME Alexandra			E	Remplacée par FLORENCE Céline			
		LECOMTE Anne			E	Remplacée par FRAPPEAU Sandra			
		HARENG Michel	P						
		MILLASSEAU Jean-François	P						
		RODRIGUEZ Romuald	P						
	GELLE Xavier	P							
	Elèves	BROCHARD Lucile	P						
		MAGRON Charlotte	P						
FRAPPEAU Alexandre		P							

[[□]] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2013

Le conseil d'administration s'est réuni sur convocation du Chef d'établissement transmise aux différents membres.

Le quorum étant atteint, Lionel Berthet, ouvre la séance à 18h08.

Madame ALBERTI est la secrétaire de séance.

Monsieur Berthet propose dans un premier temps une présentation individuelle des différents participants, puis annonce la modification de l'ordre du jour compte tenu de la nouvelle composition du conseil d'administration.

1. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

1.1 Conseils et commissions

M. Berthet procède à la constitution des différentes commissions à mettre en place pour la nouvelle année scolaire. Le président rappelle le rôle de ces commissions et procède au recueil des candidatures parmi les représentants du personnel technique et les représentants des parents d'élève et les élèves. Les représentants du personnel ont communiqué au préalable la liste des membres pour chaque commission.

1.2 Règlement intérieur du conseil d'administration

Lionel Berthet demande l'approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration dont les membres ont eu connaissance avant le conseil.

Nombre de votants : 25 Vote pour : 25 Votes contre : 0
Abstentions : 0

Adoption à l'unanimité du règlement intérieur du CA.

1.3 Délégation à la commission permanente

Le président du CA présente les attributions de la commission permanente et invite le conseil à se prononcer par vote sur la délégation faite à la commission permanente.

Nombre de votants : 25 Vote pour : 25 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil vote à l'unanimité l'ensemble des délégations à la commission permanente.

2 FONCTIONNEMENT MATERIEL ET FINANCIER DE L'ETABLISSEMENT :

2- 1 Décision Budgétaire modificative (DBM) :

Le gestionnaire propose une DBM de 9 000 € par prélevant sur les fonds de réserve, pour couvrir les dépenses de viabilisation de l'établissement pour la fin de cet exercice 2013. Il rappelle au conseil d'administration qu'une demande de subvention complémentaire avait déjà été faite auprès du conseil général au cours du 1er semestre de 6 000€ et avait donné lieu qu'au versement d'une somme de 3 000€ en faveur de notre collègue.

VOTANTS : 25 POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2-2 Tarifs hébergement 2014 :

Le gestionnaire informe le conseil d'administration des tarifs fixés par le département et de la mise en place au 1er janvier 2014 d'une tarification basée sur le quotient familial.

1°) Dans le cadre du calcul des recettes de l'hébergement le prix théorique du repas élève demi-pensionnaire est fixé à 2.85 € quel que soit le forfait 4 ou 5 jours choisi par les familles.

2°) Pour les agents techniques le prix du repas est lui aussi fixé à 2.85 €, et pour les agents de la collectivité territoriale extérieurs à 4.20 €

Sont soumis au vote du conseil d'administration :

1 - le tarif des "convives" commensaux selon les indices de traitement :

T1 = 3.05 € T2 : 4.30 € T3 : 5.10 €

2- le tarif des hôtes de passage : 6.90 €

3- le tarif des élèves externes : 4.20 € (application du tarif le plus élevé de la nouvelle tarification basée sur le quotient familial.)

Pour tous ces tarifs, le taux d'augmentation appliqué est de 1,5% (correspondant à celui appliqué au tarif des personnels territoriaux extérieurs à l'exception de celui des élèves externes). A toutes les interrogations des parents concernant la mise en place de la tarification basée sur le quotient familial, il est répondu que nous sommes en attente des règlements et délibération du conseil général dont la commission permanente s'est déroulée le 18 novembre 2013. Dès que nous serons en possession des éléments nous pourrons répondre avec plus d'exactitude aux questions posées par les familles.

VOTANTS : 25

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote du taux appliqué pour le calcul des charges communes :

Le taux proposé au vote est de 18 % et s'applique à toutes les recettes d'hébergement du service SRH

Parallèlement sont présentés les taux des versements appliqués sur les recettes d'hébergement au profit de la collectivité territoriale soit :

- 22,5 % pour la rémunération des agents de la restauration
- 1,5 % pour le fonds commun des services d'hébergement.

VOTANTS : 25

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pièces de développement :

Présentation en détail des recettes et dépenses du service Restauration/Hébergement.

Un enseignant interroge le gestionnaire sur la gestion des déchets. Il précise que l'établissement possède un broyeur qui permet de réduire le volume des déchets alimentaires qui sont ensuite collectés par le pays Thouarsais vers un centre de compostage.

Les enseignants proposent un travail commun sur la gestion des déchets. Le chef cuisinier rappelle que la possibilité d'offrir plusieurs plats réduit considérablement les déchets.

Le principal explique que le tri sélectif pratiqué par le collège pourrait faire l'objet d'un travail avec les élèves en leur montrant la structure de traitement des déchets (broyeur) et l'organisation de leur collecte. L'équilibre du SRH est réalisé par un prélèvement de 7 000€

Avant de procéder à la présentation des autres services du budget, le gestionnaire lit le courrier adressé par le conseil général sur les nouvelles mesures adoptées lors de la commission permanente du 10 octobre 2013 sur la façon dont seront pratiqués les écrêtements sur les réserves du service général.

Cette volonté de vouloir réduire le montant des fonds de roulement à 3 mois de fonctionnement atténue l'autonomie des établissements dans leur politique de gestion du fonctionnement et des investissements. Les structures, les cultures des collèges sont trop différentes pour uniformiser de telles mesures.

-

Présentation de la dotation de fonctionnement 2014 :

Rappel du calcul de la dotation et description des variations d'attribution de points.

Constat pour 2014 :

Baisse d'un point pour le critère viabilisation et de 10 points pour celui des effectifs soit - 11 points à 266 €, ce qui représente une diminution de 2 926 €. Cette baisse étant supérieure à la limite des 2% autorisés, la subvention est ramenée à 127 756 € pour cet exercice 2014.

L'établissement du budget 2014, ne présente pas de particularité et s'inscrit plutôt dans la continuité de la structure budgétaire 2013. La nomenclature domaines et activités des différents services diffère peu, à l'exception de quelques corrections et ajustements apparus durant l'exécution budgétaire de cette année écoulée.

Présentation de chaque service général.

A l'inverse de l'an passé, aucun prélèvement sur fonds de réserve n'a été fait pour équilibrer le service pédagogique.

Dans le service ALO, le domaine Viabilisation est important puisqu'à lui seul il représente presque les 2/3 de la subvention de fonctionnement. Ce service sera équilibré par un prélèvement sur fond de roulement de 3 500 €.

Bourse nationale : sans commentaire

Un parent s'interroge sur la baisse des bourses départementales, qui s'explique par la mise en place de la tarification des repas basée sur le quotient familial. Le montant des bourses départementales attribuées aux familles sera différent à compter du 1er janvier 2014

Conclusion :

Le budget présenté est en déséquilibre avec une IAF (incapacité à financer) de 10 500 € sur le fonctionnement et un prélèvement de 30 000 € pour l'investissement pour développer l'interactivité dans l'enseignement pédagogique. Il est rappelé que les investissements qui ont été faits durant cette année 2013, ont été complétés par une aide financière du département pour finaliser les équipements en cuisine (fours) et au service général (nettoyeurs vapeur).

Le principal souligne l'importance de faire apparaître dans cette préparation budgétaire ce que représente la masse salariale des diverses catégories professionnelles, aussi bien pour l'Etat, la collectivité territoriale que l'EPLÉ.

Votants : 25 POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 ACTION EDUCATRICE :

2.1 Mise à jour du projet d'établissement

Lionel Berthet informe le conseil qu'une mise à jour du projet d'établissement est nécessaire afin de prendre en compte les grandes lignes du nouveau projet académique 2013-2017. Le président attire l'attention du conseil sur l'essentiel des modifications qui porte sur le diagnostic de l'établissement, les perspectives du projet et l'axe 3, qui tient compte de la mise en place des réseaux ECLORE (Ecole, Collège, Lycée pour l'orientation et la réussite des élèves) et du conseil école-collège.

Dans la discussion sur ce nouveau projet d'établissement, un débat s'engage sur les conditions de l'orientation des élèves à l'issue de la 3^{ème} suite à l'observation d'un parent d'élève, sur le passage des élèves en lycée général et technologique et en lycée professionnel.

Le conseil se prononce sur la mise à jour du projet d'établissement par vote à l'unanimité :

Nombre de votants : 25 Vote pour : 25 Votes contre : 0
Abstentions : 0

2.2 Organisation du conseil écoles-collège

Le président du CA présente la mise en place et l'organisation du conseil école-collège, qui sera composé de 2 écoles de Thouars et 7 écoles du secteur avec 9 participants du collège, l'IEN, le chef d'établissement, la CPE et un autre membre de l'équipe de direction. Soit au total 22 personnes. Ce conseil se penchera sur des projets communs.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil aborde les questions diverses.

- Les parents s'interrogent sur le fait que les collègues environnants de Jean Rostand organisent tous des voyages linguistiques, et que ce n'est pas le cas du collègue. Le principal souligne que les voyages sont laissés à la liberté et à la volonté des équipes pédagogiques mais qu'ils doivent être basés sur un véritable projet pédagogique cohérent au projet d'établissement. La question d'organisation des voyages pour un niveau ou pour une classe est aussi soulevée.
- Incompréhension de la note concernant la demi-pension : la CPE justifie la mise en place de ce fonctionnement en raison de l'organisation interne nécessaire après le service de la restauration. Par ailleurs, cette décision a été mise en place suite au comportement de certains élèves qui ne respectaient pas les différents appels pour la restauration. Cette règle a permis de responsabiliser les élèves et a amélioré le service de la restauration.

La séance est levée à 20h30

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Lionel BERTHET

Sophie ALBERTI